

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 4 mai 2017 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB
------------	----------------------------

Autres présents non votants :

Henri GARNIER	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Alexis TEMPOREL	Finances Consult
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur général adjoint - pôle Développement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Françoise GRAVIER	Directrice du pôle ressources
Olivier VERDENAL	Responsable du service Finances
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

GRAND LAC

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET**

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 avril 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 113 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 10 projets de délibérations. Le quorum est atteint (22 présents et 24 votants).

MARCHES PUBLICS
Marché n°2014-028 :

**Réhabilitation du patrimoine "eau potable" de la commune d'Aix-les-Bains: réseaux et
branchements**
Avenant n°2

L'entreprise SARL Albanaise de travaux publics (SATP), domiciliée 4 rue du Pecloz, ZAE Rumilly sud, 74 150 Rumilly est titulaire du marché de travaux de réhabilitation du patrimoine alimentation en eau potable de la commune d'Aix-les-Bains.

Ce marché a été passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert. Il s'agit d'un marché annuel à bons de commande avec un minimum de 400 000 euros hors taxes et un maximum de 1 000 000 d'euros hors taxes. Le marché a été notifié le 29 septembre 2014.

Il a été reconduit le 22 juillet 2015 pour la période du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016 et le 23 juin 2016 pour la période du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Un premier avenant en date du 15 mars 2016 porte le montant maximum annuel à 1 150 000 euros hors taxes soit une hausse de 15 % du marché de 150 000 euros hors taxes.

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations non intégrées dans le bordereau des prix unitaires ont été jugées nécessaires. Il a été demandé à l'entreprise une proposition de prix nouveaux concernant ces prestations. Un bordereau de prix unitaires provisoires a été notifié par ordre de service le 28 mars 2017.

Le présent avenant a pour objet de rendre définitifs les prix unitaires nouveaux précisés en annexe.

L'ensemble de ces prestations n'entraîne aucune incidence sur le plan financier

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°2 du marché n°14-028,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 du marché n°14-028 et tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 4 Mai 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 22
- Votants : 24
- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Marché n°ST 14 - 028
REHABILITATION DU PATRIMOINE EAU POTABLE
réseau et branchements

AVENANT N°2

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise SATP

domiciliée 4, rue de Pecloz, ZAE de Balvay BP 154 – 74 152 – RUMILLY Cedex , représentée par Alain REMILLON gérant, et désigné ci-après par l'expression « L'entreprise»,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ

Par marché de travaux, relatif aux travaux de réhabilitation du patrimoine alimentation en eau potable, Grand Lac a confié à l'entreprise **SARL Albanaise de travaux publics (SATP)**, domiciliée 4 Rue du Pecloz ZAE RUMILLY SUD 74 150 RUMILLY

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

Il s'agit d'un marché annuel à bons de commande avec un minimum de 400 000 euros hors taxes et un maximum de 1 000 000 d'euros hors taxes

Le marché a été notifié le 29 septembre 2014.

Il a été reconduit le : 22 juillet 2015 pour la période du 01-10-2015 au 30-09-2016 et le : 23 juin 2016 pour la période du 01-10-2016 au 30-09-2017

Un premier avenant en date du 15/03/2016 porte le montant maximum annuel à 1 150 000 euros hors taxes soit une hausse de 15% du marché de 150 000 euros hors taxes.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations non intégrées dans le bordereau des prix unitaires ont été jugées nécessaires.

Il a été demandé à l'entreprise une proposition de prix nouveaux concernant ces prestations.

Un bordereau de prix unitaires provisoires a été notifié par ordre de service le 28 mars 2017.

Le présent avenant a pour objet de rendre définitifs les prix unitaires nouveaux précisés en annexe.

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

L'ensemble de ces prestations n'entraîne aucune incidence sur le plan financier

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le _____,

À _____, le _____,

Pour la société SATP,

Pour Grand Lac

M. Alain REMILLON
Directeur de la société SATP

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur



4 rue du Pécloz
ZAE RUMILLY SUD
74150 RUMILLY

☎ 04.50.01.03.24
Fax. 04.50.01.24.57

SARL Capital 201 000 €
SIRET 488 888 785 00026
A.P.E 4312 A
satprumilly@orange.fr

GRAND LAC
1500 BOULEVARD LEPIC
CS 20606
73103 AIX LES BAINS

PROPOSITION DE PRIX NOUVEAUX

Rumilly le, 24/01/2017

Objet : Travaux de réhabilitation du patrimoine < alimentation en eau potable >
marché a bon de commande

Chantier N° 2610

Date de notification : 1er Octobre 2014

Date de reconduction : reconduit le 22/07/15 pour la période du 1/10/15 au 30/09/16
reconduit le 23/06/16 pour la période du 1/10/16 au 30/09/17

Réf.	Désignation	Unité	Qté	P.U	TOTAL HT
CHAPITRE 04 : EAU POTABLE					
04.05	OUVRAGES PARTICULIERS				
04.05.03	Canalisation provisoire en PEHD série 16 bars				
	d la canalisation PEHD 125mm	ml	1,00	28,50 €	28,50 €
04.05.06	Regard pour comteur				
	Ce prix rémunère la fourniture et pose d'un regard compteur d'eau, d'un modèle agréé, en mousse isolante type abritec équipé d'un ensemble de comptage dn 15 par 110 sans compteur pour PEHD 25 ou 32 y compris l'exécution des terrassements				
	a Regard compteur simple, yc tampon B125 type abritel 400 M	u	1,00	420,00 €	420,00 €
	b Regard compteur double, yc tampon B125 type abritel 500 M	u	1,00	530,00 €	530,00 €
	c Regard compteur simple, yc tampon fonte C250 type abritel 400 M	u	1,00	620,00 €	620,00 €
	d Regard compteur double, yc tampon fonte C250 type abritel 500 M	u	1,00	750,00 €	750,00 €
CHAPITRE 10 : MISE A DISPOSITION					
10.03	TRAVAUX DE NUITS				
10.01.01	Mise a disposition d'une équipe de nuit	nuit	1,00	2 100,00 €	2 100,00 €
	Ce prix rémunère la mise à disposition d'une équipe composée de 4 personnes pour des travaux de nuit y compris la mise a disposition d'un ballon d'éclairage				

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2014-028 - Réhabilitation du patrimoine eau potable de la commune d'Aix-les-Bains - Réseaux et branchements- Avenant n.2

Date de transmission de l'acte : 16/05/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 16/05/2017

Numéro de l'acte : d1828 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170504-d1828-DE

Date de décision : 04/05/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations
- 1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

